



COMMUNE BOUGNON

RECUL

12 MARS 2019

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

70170 BOUGNON

**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

Unité de gestion	29	AD. COM. BOUGNON
Installation	070000523	BOUGNON
Point surveillance	531	BOUGNON
Commune prélèvement	BOUGNON	
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE	
Préleveur	LDVH	Date Prél 05/03/2019 Heure Prél 11:30
Date début analyse	05/03/2019	Date Récept 05/03/2019 Heure Récep 12:20

RAPPORT D'ESSAI HY1910-0812

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 43

Lieu exact prélèvement M. VERNOT Gérard - 8 rue de la Piquotte
Eau TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	CBA			
Bioxyde de chlore	DPD	0,19	mg/L		
# Température	Détermination T°C v2	9,5	°C	/	25

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	4	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

EXAMEN CHIMIQUE D1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	8,2	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v2	12,2	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	267	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 11/03/2019

Imprimé le : 11/03/2019

Le Directeur du Laboratoire

P. LE HONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et Arrêté du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.